



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAc

N° 2024-18

Séance du 14 juin 2024

Date de convocation :
07 juin 2024

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. DELOTTE, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, MME GODMÉ

Excusés :

Thierry GODMÉ donne pouvoir à Véronique GODMÉ
Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL
Antoine-Serge CORREIRA donne pouvoir à Bruno GAUBERT

Secrétaire de séance :

Sandrine VAL

ACQUISITION PARCELLES ROUTE DU LAVOIR POUR MISE EN SÉCURITÉ VOIRIE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vente de parcelles de terrain en bordure de la VC6 (route du Lavoir) à l'entrée du bourg de Burgnac, il semble opportun de réaliser une opération d'alignement de voirie afin de renforcer la sécurité routière dans ce secteur.

Les parcelles concernées sont au nombre de 3 :

Situation	Section et n° parcelle	Superficie à céder
Route du Lavoir	A 041	28 m ²
	A 043	25m ²
	A 044	1m ² + 138m ² = 139m ²

Le projet consiste en une cession de terrain permettant d'améliorer la visibilité, d'élargir l'accotement et de renforcer la voirie dans ce virage d'entrée de bourg.

Après négociation avec le propriétaire la cession se fera sur la base de 1 €. Les frais de géomètre et d'acte notarié resteront à la charge de la commune.



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURGNAC**

N° 2024-18

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- Décide de réaliser cette opération d'alignement.
- Désigne le cabinet LEHMANN, pour réaliser les opérations de bornage.
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Michel REBEYROL

